

Le Conseil légalement convoqué s'est réuni le 10 février 2016, à 20h, à la mairie.

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU BERNARD ROBEREAU MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU MOLLE LAVAUD

Absents excusés : Mme DANIEL M. PASQUET

Absent excusé avec procuration : Mme DANIEL à Mme MORISSET, M. PASQUET à M. NERBUSSON

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur MOLLÉ est nommé secrétaire de séance.

Transfert de compétence relative à l'établissement et l'exploitation du réseau à très haut débit en fibre optique :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Deux-Sèvres et afin d'établir et d'exploiter, sur le territoire départemental des Deux-Sèvres, le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, il est envisagé la création d'un Syndicat Mixte Ouvert.

En préalable à la création de cette nouvelle structure départementale, il s'agit de délibérer sur la prise de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Considérant que les opérateurs privés n'ont pas retenu le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais lors de l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) organisé dans le cadre du programme national « très haut débit »,

Considérant que le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné nécessite des travaux et des moyens de commercialisation importants et coûteux que les communes ou la Communauté d'agglomération ne peuvent porter à leur seule échelle,

Considérant le projet départemental portant sur la création d'un Syndicat Mixte Ouvert visant à établir et exploiter sur les Deux-Sèvres, le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, conformément aux orientations du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Deux-Sèvres,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le transfert de compétence au profit de la Communauté de Communes du Thouarsais « établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres ». Le projet étant de transférer cette compétence au futur Syndicat Mixte Ouvert départemental qui réalisera les travaux de déploiement.

Le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes de la Communauté de Communes du Thouarsais et de la majorité qualifiée des communes membres. Cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil Municipal de Thouars, commune la plus peuplée du territoire et supérieure au quart de la population totale concernée.

Il est demandé de transférer la compétence à la Communauté de Communes du Thouarsais « établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres »

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter cette délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Participation de la commune aux frais des familles pour l'accueil de loisirs de Fleury, Ste Radegonde et Louzy :

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune participe financièrement aux dépenses que peuvent supporter les familles Ste Vergeoises lorsqu'elles inscrivent leurs enfants dans les centres de loisirs. La participation est de 5 euros par jour jusqu'à concurrence de 25 jours ouvrable par an.

Monsieur le Maire propose la reconduction de cette participation

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De reconduire la participation à hauteur de 5€ par jour jusqu'à concurrence de 25 jours par an pour les enfants de la commune de moins de 15ans fréquentant les centres de loisirs de Thouars, Louzy et Ste Radegonde.

Convention de partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal de médiathèque :

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite créer un réseau intercommunal de bibliothèques de l'ensemble du territoire.

Les conséquences pour la commune serait d'avoir un agent à temps plein sur le poste, ce qui n'est pas envisageable vu la fréquentation. Aujourd'hui, la commune fonctionne avec la bibliothèque départemental et plus particulièrement le bibliobus et il n'y pas de besoin supplémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Contre : 14

Pour : 0

- De ne pas signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Thouarsais.

Convention avec le SEVT pour l'entretien des bornes incendie :

Monsieur le Maire présente la convention d'entretien des poteaux incendie qui est à renouveler. Elle a une durée de 3ans, le coût de l'entretien par poteau incendie s'élèvera à 52 € HT. Une facture spécifique sera faite en cas de travaux de réparation n'entrant pas de l'entretien général de l'ouvrage.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des poteaux incendie

Prises en compte de certaines entrées d'habitation lors de chantier de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que le chantier de la rue des écoles suit son cours. Il a été remarqué, que certaines entrées d'habitations, ne faisant pas partie du projet, pouvaient être bitumées, ce qui amènerait plus de cohérence au projet. Un chiffrage a été fait et le montant actuel global s'élève à 1544.48 € HT pour 56 m². Les propriétés concernées sont celles de M. Martin, Mme Chupin et M. Brunet. M. Brunet étant adjoint à la commune a souhaité sortir pour ne pas prendre part à la décision.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- D'appliquer une participation forfaitaire de 100 € par parcelle pour la pose d'enrobé devant leur entrée d'habitation lorsque la rue est en chantier et si l'emprise ne dépasse pas 35m² (surface totale de l'emprise quel que soit le nombre de propriétaire). Si une parcelle est en copropriété et que l'un des propriétaires refuse de faire les travaux, le chantier ne sera pas engagé. Si l'emprise est supérieure à 35m², la surface au-delà des 35m² est entièrement à la charge du ou des propriétaires.

Questions diverses :

Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la trésorerie est bonne.

Salle Emile Plantin :

Monsieur le Maire explique que la salle est pleinement dédiée à la location car le foot a son club house. Une prise extérieure a été installée pour pouvoir brancher un camion traiteur et cela donne la possibilité de faire des repas chauds.

Conseil communautaire :

Monsieur le Maire informe que prochain conseil communautaire aura lieu à Ste Verge le mercredi 30 mars à 18h à la salle Emile Plantin. Il sera proposé en repas des fouées.

Point sur les lotissements communaux :

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement de la Diligence est complet, 4 maisons de construites et habitées. Les travaux de finition auront lieu le 2^{ème} semestre de cette année avec l'éclairage public, les trottoirs, la voirie et les espaces verts pour un montant d'environ 45 000 € TTC. Pour le lotissement de la Croix Camus, toujours un problème avec la Chambre d'agriculture qui n'est pas en accord avec le changement de zonage.

Rondpoint des Champignons :

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'entretien du rond-point avec la Ville de Thouars et Louzy est en cours d'élaboration pour l'entretien des espaces verts et de l'éclairage public. La participation de la commune par an s'élèverait à 773.10 € TTC.

Etude Bourg de Pompois :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique va avoir lieu le vendredi 11 mars 2016 à 20h à la salle de l'Entente Amicale de Pompois pour discuter du futur aménagement de l'entrée bourg de Pompois.

Eclairage public :

Monsieur le Maire explique que la 2^{ème} tranche de la rénovation de l'éclairage public aura lieu vers avril mai. Celle-ci concernera Pompois et les écarts.

Alerte SMS :

Monsieur le Maire informe qu'il a été mis en place une alerte SMS dédié aux habitants de Ste Verge. Ils devront aller s'inscrire sur le site internet de la commune. Une fois inscrit, lors d'intempéries météorologiques ou autres, ils seront prévenus par SMS et pourront se rendre sur le site internet afin d'avoir plus de renseignements concernant cette alerte.